



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION  
DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS  
L'UEMOA AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

Octobre 2020





**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Générale des Opérations et de l'Inclusion Financière**  
Direction de l'Inclusion Financière

**RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

---

**OCTOBRE 2020**

---

<b>LISTE DES ACRONYMES</b>	<b>3</b>
<b>RÉSUMÉ</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>I – FAITS SAILLANTS OBSERVÉS EN 2019</b>	<b>5</b>
<b>II – EVOLUTION DES INDICATEURS D'ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS DANS LES PAYS DE L'UEMOA</b>	<b>12</b>
2.1 – Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)	12
2.2 – Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)	13
<b>III – EVOLUTION DES INDICATEURS D'UTILISATION DES SERVICES FINANCIERS DANS LES PAYS DE L'UEMOA</b>	<b>13</b>
3.1 – Taux de bancarisation strict (TBS)	14
3.2 – Taux de bancarisation élargi (TBE)	15
3.3 – Taux d'inclusion financière ou taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)	15
<b>IV – EVOLUTION DES COÛTS DES SERVICES FINANCIERS DANS L'UEMOA</b>	<b>17</b>
4.1 – Taux d'intérêt des dépôts au niveau des banques (TINd)	17
4.2 – Taux d'intérêt des crédits accordés par les banques à la clientèle (TINc)	18
<b>V – EVOLUTION DU NIVEAU GLOBAL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA</b>	<b>19</b>
<b>VI - DÉFIS À RELEVER</b>	<b>19</b>
<b>CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>22</b>

---

---

## LISTE DES ACRONYMES

ABR	: Appui Budgétaire Régional
ADAPAMI	: Projet d'Appui au Développement, à la Professionnalisation et à l'Assainissement de la Microfinance
AFD	: Agence Française de Développement
AFI	: Alliance pour l'Inclusion Financière
AfPI	: Initiative Africaine sur les Politiques d'Inclusion Financière
BAD	: Banque Africaine de Développement
BADF	: Banque Agricole du Faso
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CCIA	: Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CCIAD)
CNSMO	: Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre
DGPPE	: Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques
DMF	: Direction de la Microfinance
GPF	: Global Policy Forum ou Forum annuel des Politiques d'Inclusion Financière
MEREF-SFD	: Mécanisme de Refinancement des Systèmes Financiers Décentralisés
OQSF	: Observatoire de la Qualité des Services Financiers
PAIF	: Projet d'Appui aux Acteurs de l'Inclusion Financière
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PNEF	: Programme National d'Éducation Financière
PROMISE	: Programme de Développement de la Microfinance Islamique au Sénégal
SAM	: Semaine Africaine de la Microfinance
SFD	: Système Financier Décentralisé (institution de microfinance)
SNIF	: Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
SRIF	: Stratégie régionale d'inclusion financière
TBE	: Taux de bancarisation élargi
TBS	: Taux de bancarisation strict
TGPSFd	: Taux global de pénétration démographique des services financiers
TGPSFg	: Taux global de pénétration géographique des services financiers
TGUSF :	: Taux global d'utilisation des services financiers
TINc	: Taux d'intérêt nominal des crédits
TINd	: Taux d'intérêt nominal des dépôts
TUSB	: Taux d'utilisation des services bancaires
TUSME	: Taux d'utilisation des services de monnaie électronique
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
UNCDF	: United Nations Capital Development Fund
UAS/SDSF	: Unité d'Appui et de Suivi de la Stratégie de Développement du Secteur Financier

---

## RÉSUMÉ

Le présent rapport fait le point de la situation de l'inclusion financière dans les Etats membres de l'UEMOA, au cours de l'année 2019, en analysant l'évolution des sept indicateurs, retenus par la Banque Centrale. Ceux-ci sont regroupés autour de trois dimensions de l'inclusion financière, à savoir "l'accès", "l'utilisation" et "l'accessibilité-prix". Il s'agit :

- pour la dimension "**accès**" : du "taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)", qui mesure la proximité des services financiers vis-à-vis des populations et du «taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)", qui évalue le nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1.000 km<sup>2</sup> ;
- pour la dimension "**utilisation**" : du "taux de bancarisation strict (TBS)", qui détermine le pourcentage de la population adulte (âgée de 15 ans et plus) détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor, du "taux de bancarisation élargi (TBE)" qui complète le taux de bancarisation strict par le pourcentage de la population adulte détentrice d'un compte dans les institutions de microfinance et du "taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)" qui constitue le cumul du taux de bancarisation élargi et du pourcentage de la population adulte titulaire d'un compte de monnaie électronique auprès des établissements émetteurs de monnaie électronique ;
- pour la dimension "**accessibilité-prix**" : du "taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd)", qui mesure la rémunération de l'épargne au niveau des banques et des systèmes financiers décentralisés et du "taux d'intérêt nominal des crédits (TINc)", qui renseigne sur les coûts supportés par les clients pour accéder aux crédits octroyés par les banques et les systèmes financiers décentralisés.

Le rapport analyse également l'évolution, dans toutes ses dimensions, du niveau global de l'inclusion financière dans l'UEMOA, à travers la progression de l'indice synthétique, calculé en tenant compte des sept indicateurs réunis.

L'examen de ces indicateurs laisse apparaître une amélioration de l'inclusion financière dans l'UEMOA en 2019. En effet, une évolution favorable de l'offre, de la demande ainsi qu'une bonne orientation de l'accessibilité-prix ont été enregistrées au cours de l'année sous revue.

S'agissant de l'accès des populations aux services financiers (l'offre), le taux global de pénétration démographique a augmenté de 39 points en 2019 par rapport à 2018, pour se situer à 96 points de services pour 10.000 adultes. Le taux global de pénétration géographique a enregistré une évolution plus significative de 83 points, pour se situer à 194 points de services sur 1.000 km<sup>2</sup> en 2019 contre 111 points de services sur 1.000 km<sup>2</sup> un an auparavant.

Concernant la demande (l'utilisation), le taux de bancarisation strict est passé de 17,2% en 2018 à 18,0% en 2019. Le taux de bancarisation élargi est ressorti à 39,7% contre 38,3% en 2018 et le taux global d'utilisation des services financiers s'est situé à 60,1% contre 55,5% un an auparavant.

Les conditions de banque ont également connu une évolution favorable, du fait du loyer de l'argent, qui a enregistré une baisse de 11 points de base, pour se situer à 6,68% en 2019 contre 6,79% un an auparavant. Le taux de rémunération des dépôts des populations auprès des banques a néanmoins enregistré un repli de 7 points de base, pour se situer à 5,34% en 2019.

Ainsi, l'inclusion financière dans l'UEMOA s'est globalement améliorée en 2019, au regard de l'évolution de l'indice synthétique d'inclusion financière, qui s'est accru de 0,058 point entre 2018 et 2019 pour se situer à 0,499, sur une échelle comprise entre 0 et 1.

Ces performances reflètent les efforts déployés dans l'Union par toutes les parties prenantes pour rendre les services financiers plus accessibles aux populations.

---

## INTRODUCTION

L'inclusion financière demeure au cœur des préoccupations de la BCEAO, qui poursuit ses efforts de promotion en la matière, en créant pour les populations de l'Union, les conditions favorables à l'accès, de manière permanente, à une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés, à coûts abordables et utilisés de manière effective, efficace et efficiente.

En effet, au-delà de ses missions originelles, la Banque Centrale poursuit ses actions d'approfondissement de l'inclusion financière des catégories sociales généralement exclues du système financier. Ces initiatives, qui se conjuguent à celles menées par les différentes parties prenantes, notamment les Etats, se reflètent à travers les performances réalisées en matière d'inclusion financière dans tous les pays de l'Union.

Le présent rapport fait le point de ces actions et donne un aperçu de la situation dans l'UEMOA, au cours de l'année 2019. A cet égard, il passe en revue les faits saillants intervenus pendant cette période et procède à une analyse détaillée de l'évolution des sept (7) indicateurs retenus pour son évaluation. Il examine, ensuite, le niveau global de l'inclusion financière dans toutes ses dimensions, à travers la progression de l'indice synthétique d'inclusion financière dans l'Union. Enfin, il identifie les défis à relever et dresse les perspectives.

### I – FAITS SAILLANTS OBSERVÉS EN 2019

Au cours de l'année 2019, différentes initiatives ont été menées au niveau des Etats pour le renforcement de l'inclusion financière dans l'UEMOA. Elles portent notamment sur la mise en œuvre de programmes favorables au développement de la finance de proximité, l'élaboration et l'adoption de stratégies nationales d'inclusion financière ainsi que l'organisation de campagnes de sensibilisation visant l'amélioration de la culture financière des populations.

Ainsi, au **Bénin**, dans le cadre du Projet d'Appui au Développement, à la Professionnalisation et à l'Assainissement de la Microfinance (ADAPAMI), plusieurs actions ont été menées, en partenariat avec les institutions de microfinance. Elles concernent notamment (i) *l'organisation d'une campagne, qui a permis l'ouverture de près de 120.000 nouveaux comptes auprès des systèmes financiers décentralisés (SFD), dont plus de la moitié au profit des femmes, généralement les plus exclues du système financier et (ii) le renforcement des capacités des agents des SFD en matière d'inclusion financière.*

Par ailleurs, les activités de la Semaine Mondiale de l'Argent, sponsorisées par NSIA Banque Bénin, se sont déroulées sur le Campus de l'Université d'Abomey-Calavi, du 25 au 31 mars 2019. Elles ont porté sur l'éducation financière des populations, en particulier, celle des étudiants. Les activités de la deuxième édition de la Journée Internationale de l'Épargne ont été également organisées au niveau national, les 30 et 31 octobre 2019, sous le thème "*L'épargne, pierre angulaire de l'inclusion financière*".

Enfin, l'étude sur la demande de services financiers, lancée en 2018, a été finalisée en 2019. Les résultats de cette enquête, qui rappellent le rôle du "mobile money" comme principal vecteur de l'inclusion financière et la nécessité d'insérer l'éducation financière dans les programmes scolaires au Bénin, serviront de base à l'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière du pays.

Au **Burkina**, la stratégie nationale de finance inclusive a été adoptée le 23 avril 2019. Afin de mobiliser les ressources nécessaires au financement de cette stratégie, une table ronde des bailleurs de fonds a été organisée le 12 novembre 2019.

En outre, l'Etat burkinabé a signé avec la Banque Mondiale, le 10 mai 2019, un accord de financement d'un montant de cent millions (100.000.000) de dollars US, en vue de la mise en œuvre d'un projet d'appui à l'inclusion financière. Ce financement est destiné à accompagner les initiatives du pays en matière de renforcement de l'accès des catégories mal desservies, à savoir les agriculteurs, les femmes, les jeunes et les PME, aux services financiers numériques et au crédit.

---

---

Par ailleurs, le 25 mars 2019, les activités de la Banque Agricole du Faso (BADF) ont été officiellement lancées. Les financements de cette institution financière devraient être principalement orientés vers le secteur rural.

Enfin, Ouagadougou a abrité, du 25 au 30 octobre 2019, la quatrième édition de la Semaine Africaine de la Microfinance (SAM), sous le thème *"En quête d'impact : la finance inclusive au service des Objectifs de Développement Durable"*. Cette rencontre a enregistré la participation de plus de 900 experts et professionnels, venus de plusieurs pays africains et d'autres continents.

En **Côte d'Ivoire**, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) 2019-2024 a été adoptée par le Conseil des Ministres, le 15 mai 2019 et officiellement lancée le 26 juin 2019, par le Ministre de l'Economie et des Finances. Cette stratégie vise à *"assurer aux populations les plus vulnérables du pays un accès responsable aux produits et services financiers offerts par des institutions financières formelles"*. Les principales cibles visées par la SNIF sont les femmes, les jeunes, les populations rurales, les promoteurs de petites et moyennes entreprises et les acteurs du secteur informel. Le plan d'action de cette stratégie est structuré autour des cinq (5) axes stratégiques suivants : (i) *amélioration de l'accès aux services financiers des populations vulnérables et exclues*, (ii) *promotion de la finance numérique*, (iii) *protection des clients et éducation financière*, (iv) *réglementation évolutive, adaptée et supervision plus efficace* et (v) *cadre fiscal et politiques favorables à l'inclusion financière*.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, les travaux d'élaboration du Programme National d'Éducation Financière (PNEF) de la Côte d'Ivoire se sont poursuivis en 2019.

En **Guinée-Bissau**, le processus d'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière a été lancé. A cet égard, une enquête sur l'offre et la demande des services financiers a été réalisée. Les résultats fourniront les éléments de base pour son élaboration.

En vue d'impulser une nouvelle dynamique au secteur de la microfinance, le Gouvernement a lancé un appel d'offres pour la mise en place d'une structure de microfinance de référence, qui aurait une couverture nationale.

Par ailleurs, des partenariats ont été noués entre les banques et les sociétés de téléphonie mobile pour développer l'offre de services financiers numériques, notamment le transfert instantané, le paiement des factures d'électricité et des abonnements aux chaînes de télévision. Dans ce cadre, les entreprises de téléphonie mobile ont organisé plusieurs actions de promotion et de sensibilisation sur l'utilisation de la monnaie électronique.

Au **Mali**, un atelier de lancement du Mécanisme de Refinancement des Systèmes Financiers Décentralisés (MEREF-SFD) s'est tenu le 05 mai 2019. En outre, l'Unité d'Appui et de Suivi de la Stratégie de Développement du Secteur Financier (UAS-SDSF) a organisé une formation à l'endroit des SFD sur les principes et les instruments de la finance islamique, les 14 et 15 novembre 2019.

Par ailleurs, la mise en œuvre du plan d'action de la Politique nationale de développement de la microfinance s'est poursuivie en 2019. Enfin, le marché des services financiers digitaux s'est développé, avec l'introduction de nouveaux produits, notamment la mise en place du service *"bank to wallet"* et *"wallet to bank"*, en partenariat avec UBA Mali, COFINA et BSIC-Mali, ainsi que le lancement de la technologie Quick Response Code (QR Code).

Au **Niger**, l'année 2019 a été marquée par la poursuite de l'appui financier aux structures de promotion, de supervision ainsi qu'à certaines institutions de microfinance par des partenaires techniques et financiers, dont la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD), à travers le Programme d'Appui aux Acteurs de l'Inclusion Financière (PAIF).

En outre, un groupe de travail sur l'éducation financière a été créé, par arrêté du Ministre des Finances, le 20 août 2019.

---



Au **Sénégal**, les travaux d'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière ont été entamés en 2019. A cet égard, un Comité technique a été mis en place par le Ministre en charge des finances.

En outre, l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) a initié avec les acteurs du "petit commerce", un projet de digitalisation de leurs paiements. A ce titre, une séance de sensibilisation et de concertation sur la digitalisation des paiements dans le secteur du commerce a été organisée, le 26 juin 2019 à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CCIAD), en faveur des acteurs concernés.

Dans le cadre du développement de l'inclusion financière, la Direction de la Microfinance (DMF) a mené, conjointement avec la Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques (DGPPE), plusieurs actions, dont le suivi de l'évaluation des programmes nationaux d'éducation financière et de Mobile banking mutualisé. Par ailleurs, un atelier d'échanges sur le cadre réglementaire de microfinance Islamique a été organisé en mai 2019, dans le cadre du Programme de Développement de la Microfinance Islamique au Sénégal (PROMISE).

Au **Togo**, l'année 2019 a été principalement marquée par la validation de la stratégie nationale d'inclusion financière, le 20 décembre 2019.

**Au plan régional**, la BCEAO a organisé, du 18 au 23 novembre 2019, la deuxième édition de la Semaine de l'Inclusion Financière dans l'UEMOA, sous la présidence de Monsieur Abdoulaye Daouda DIALLO, Ministre des Finances et du Budget du Sénégal. Cette manifestation a porté sur le thème "*La digitalisation au service de l'inclusion financière : enjeux pour le secteur financier et les Etats membres de l'UEMOA*". La rencontre a permis d'échanger avec les parties prenantes, notamment les institutions financières classiques, les Fintech, les opérateurs de télécommunication, les associations de consommateurs et les chercheurs sur (i) les enjeux de la digitalisation des paiements pour le secteur financier et les Etats membres de l'UEMOA, (ii) les risques liés à l'utilisation des nouvelles technologies financières ainsi que (iii) les mesures à mettre en œuvre pour renforcer l'éducation financière et protéger les consommateurs des services financiers.



Dakar, le 18 novembre 2019

M. Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO prononçant le discours de bienvenue lors de l'édition 2019 de la semaine de l'inclusion financière.

Source : BCEAO

Un Forum de haut niveau a été organisé au cours de cette manifestation sur le thème "*Promouvoir la culture financière pour une protection accrue des consommateurs*". Les recommandations formulées au terme de la rencontre ont notamment porté sur (i) la mise en place d'un dispositif de suivi de l'application des dispositions réglementaires en matière de protection des clients, en vue d'une supervision efficace des institutions financières, d'un traitement équitable des clients, d'une transparence dans la tarification des produits et services financiers ainsi que de la protection de leurs données personnelles et (ii) la mise en place de structures de médiation et l'application des sanctions disciplinaires prévues, notamment pécuniaires, en vue de la promotion d'une finance responsable, au service du bien-être des populations.

La BCEAO a également organisé, les 30 et 31 octobre 2019, au Siège de l'Institut d'émission à Dakar, une conférence internationale sur les *FinTech*, conjointement avec la Banque Mondiale. L'objectif principal de cette rencontre était de créer un cadre d'échanges entre les acteurs de l'écosystème *FinTech*, en vue de partager des expériences de régulation et de supervision. La rencontre a notamment enregistré la participation de gouverneurs de banques centrales et de plusieurs dirigeants et experts d'institutions de régulation et de supervision régionales et internationales ainsi que des acteurs de l'écosystème des *Fintech*. Elle a permis aux acteurs de mieux appréhender les enjeux, les défis, les perspectives, les avantages ainsi que les risques liés à l'émergence de ces entités pour l'Union. La mise en œuvre des recommandations de cette conférence devrait notamment favoriser leur développement tout en renforçant la protection des consommateurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF), la BCEAO a élaboré un Programme régional d'éducation financière dans l'UEMOA, conformément au plan d'action de cette stratégie. Ce programme vise à améliorer la culture financière de l'ensemble des populations de l'UEMOA, notamment, les enfants et les jeunes en milieu scolaire, les jeunes en dehors de l'école, les femmes, les salariés du secteur public et privé, les personnes âgées, les populations rurales et les petites et moyennes entreprises. Afin de partager ce programme et d'échanger avec les pays pionniers en la matière, elle a organisé, en octobre 2019, un atelier de concertation pour la validation, par les acteurs, du document de programme, à déployer dans les Etats.



Dakar, le 28 octobre 2019

Photo de famille lors de l'ouverture de l'atelier de concertation pour la validation du programme régional d'éducation financière dans l'UEMOA.

Source : BCEAO.

En outre, trois partenaires ont concrétisé leur engagement à accompagner la Banque Centrale dans la mise en œuvre de la SRIF, à travers la signature d'Accords de financement. Il s'agit de la Confédération Suisse, de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la Banque Africaine de Développement (BAD).



Dakar, le 13 mai 2019

M. Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO et Son Excellence M. Marion WEICHEL T KRUPSKI, Ambassadeur de Suisse au Sénégal à la signature de la Convention de financement entre la Banque Centrale et la Confédération suisse, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA.

Source : BCEAO



Dakar, le 03 juin 2019

M. Abdoulaye DIOP, Vice-Gouverneur de la BCEAO et Son Excellence Jean Christophe BIGOT, Ambassadeur de France au Sénégal à la signature de la convention de financement entre la Banque Centrale et l'AFD, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA.

Source : BCEAO

Par ailleurs, avec l'appui de la Banque Mondiale, une étude sur la tarification des services de monnaie électronique dans les pays de l'UEMOA a été réalisée. Cette étude a notamment permis de dresser un état des lieux des services offerts et de faire une comparaison de la tarification appliquée aux services financiers numériques dans les huit pays de l'UEMOA,

---

complétée par une comparaison avec trois autres pays africains (Ghana, Kenya et Tanzanie). Les résultats de ces travaux devraient contribuer à l'approfondissement des réflexions en cours au sein de l'Institut d'émission pour rendre davantage accessibles les services financiers numériques, véritables opportunités pour réduire l'exclusion financière dans l'Union.

L'Institut d'émission a également poursuivi ses actions d'accompagnement des Etats, à travers l'organisation, en juillet 2019, d'un séjour d'information avec les CNSMO auprès du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle de la Côte d'Ivoire, sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de programmes d'éducation financière.

Enfin, les travaux du Comité technique tripartite Etats/BCEAO/Banque Mondiale, dirigé par l'Institut d'émission et chargé du suivi du projet d'Appui Budgétaire Régional (ABR), ont démarré en mai 2019. L'ABR, qui vise à soutenir les réformes structurelles dans les pays de l'Union, est un prêt accordé individuellement aux Etats, à des taux concessionnels, afin de les inciter à mettre en œuvre les réformes structurelles d'intégration régionale. Ces réformes devraient notamment contribuer à la mise en œuvre harmonieuse de la Stratégie régionale d'inclusion financière.

Dans le cadre de la vulgarisation du Dispositif de soutien au financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) / Petites et Moyennes Industries (PMI) dans UEMOA, des séances de sensibilisation ont été organisées dans les pays de l'Union. L'objectif de ce dispositif est de créer une masse critique de petites et moyennes entreprises performantes, en vue d'augmenter la contribution de cette catégorie d'entreprises à la création de richesses et à la lutte contre le chômage. La mise en œuvre de ce mécanisme implique les Etats, les structures d'appui et d'encadrement des PME/PMI, les établissements de crédit, la BCEAO ainsi que le marché financier régional.

La Banque Centrale a également poursuivi les actions prévues dans le cadre du Projet d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UEMOA. A cet égard, les principales activités réalisées ont porté sur l'évaluation de la maturité du marché, le renforcement des capacités des acteurs et l'organisation des travaux des Groupes thématiques, qui ont défini les règles de fonctionnement et les spécifications détaillées de l'interopérabilité. A la suite de ces travaux, un plan de déploiement, prévoyant une démarche graduelle avec le lancement des services de base, a été adopté. La procédure d'acquisition de la solution interopérable a été également lancée, avec la phase de pré-qualification.

**Au plan international**, la Banque Centrale a participé, le 27 février 2019, à l'ouverture officielle à Abidjan, par les Leaders de l'Initiative Africaine sur les Politiques d'Inclusion financière (AfPI), du Bureau Régional de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) pour l'Afrique et le Moyen-Orient<sup>1</sup>, au cours d'une cérémonie solennelle organisée à son siège, sis dans les locaux de l'Immeuble SCIAM à Abidjan.

---

<sup>1</sup> Au sein de l'UEMOA, la BCEAO ainsi que les Ministères en charge des finances de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Sénégal sont membres de l'AFI.

---



Abidjan, le 27 février 2019

M. Adama KONE, Ministre de l'Économie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, M. Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO, Dr Alfred Hannig, Directeur Exécutif de l'AFI avec d'autres Leaders de l'AfPI lors de l'ouverture du Bureau régional de l'AFI basé à Abidjan.

Source : AFI.

Cette cérémonie a été co-présidée par le Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, le Gouverneur de la BCEAO et le Directeur Exécutif de l'AFI. Elle a réuni près de 70 membres de l'AFI, dont 30 hautes personnalités. La représentation de l'AFI en Côte d'Ivoire, hébergée conjointement par la Banque Centrale et le Ministère chargé des finances, devrait permettre de renforcer l'implication de tous les Etats membres de l'UEMOA dans les activités du Réseau et favoriser l'approfondissement de l'accès des populations aux services financiers.

Par ailleurs, la 7<sup>ème</sup> Table ronde des Leaders de l'Initiative Africaine sur les Politiques d'Inclusion financière (AfPI) s'est tenue, les 27 et 28 février 2019 à Abidjan. Cette rencontre a été organisée par l'AFI, en collaboration avec la BCEAO et le Ministère de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire. Elle a enregistré la participation de 160 régulateurs et décideurs, provenant de 30 institutions africaines membres de l'AFI, des représentants des autres membres de l'AFI, des acteurs des secteurs financier et privé, des universitaires ainsi que des partenaires au développement. Les travaux ont permis aux participants d'examiner les mesures idoines à mettre en œuvre pour soutenir les PME et l'autonomisation économique des femmes en Afrique.

En outre, l'Institut d'émission a organisé, le 1<sup>er</sup> mars 2019 à Abidjan, en collaboration avec l'AFI, la Conférence internationale de haut niveau sur le thème "*Repenser l'avenir de l'inclusion financière*". Cet événement avait pour objet de réfléchir, avec les décideurs et les régulateurs, sur les perspectives de l'inclusion financière et de passer en revue les cadres de politiques ayant eu un impact sur la promotion de l'inclusion financière ainsi que les risques et les opportunités liées aux technologies financières. La Conférence a également été l'occasion d'échanger sur le potentiel des technologies financières pour l'inclusion financière et les approches politiques pour profiter de cette opportunité, tout en protégeant les usagers contre les risques technologiques.

La Banque Centrale a également participé, du 9 au 13 septembre 2019 à Kigali, au Rwanda, au 11<sup>ème</sup> Forum annuel des Politiques d'Inclusion Financière ou Global Policy Forum (GPF), autour du thème "*Utiliser la technologie pour l'inclusion financière des jeunes et des femmes*". Lors de ce Forum, le mandat de la BCEAO au Conseil d'Administration de l'AFI a été renouvelé pour une durée de deux (2) ans. L'Institut d'émission a également été nommé et récompensé, respectivement pour ses efforts dans le cadre de la mise en œuvre de la

Déclaration de Maya<sup>2</sup> et pour l'organisation réussie de la 7<sup>ème</sup> Table ronde des Leaders de l'AFPI.



Kigali, 13 septembre 2019

M. Norbert TOE, Vice-Gouverneur de la BCEAO recevant une distinction décernée par l'AFI lors du 11<sup>ème</sup> Forum annuel des Politiques d'Inclusion Financière. La BCEAO a été nominée et récompensée, respectivement pour ses efforts dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Maya et pour l'organisation réussie de la 7<sup>ème</sup> Table ronde des Leaders de l'AFPI, lors de la cérémonie de remise de prix AFI.

Source : AFI

## II – EVOLUTION DES INDICATEURS D'ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS DANS LES PAYS DE L'UEMOA

Dans l'UEMOA, deux indicateurs sont retenus pour mesurer le degré d'accès des populations aux services financiers. Il s'agit :

- du taux global de pénétration démographique des services financiers, qui mesure le nombre de points de services disponibles pour 10.000 adultes ;
- du taux global de pénétration géographique des services financiers, qui évalue le degré de proximité, c'est-à-dire le nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1.000 km<sup>2</sup>.

### 2.1 – Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)

Le taux global de pénétration démographique des services financiers a connu une hausse de 39 points, passant de 57 points de services pour 10.000 adultes en 2018 à 96 points de services pour 10.000 adultes en 2019 (cf. graphique n°1). Cette situation s'explique principalement par l'augmentation des infrastructures de distribution des services de monnaie électronique au cours de la période sous revue. En effet, le taux de pénétration démographique des services de monnaie électronique a augmenté, pour ressortir à 94 points de services pour 10.000 adultes en 2019 contre 55 points de services pour 10.000 adultes en 2018. Les établissements de monnaie électronique utilisent un réseau de distribution de proximité pour offrir leurs services, notamment les boutiques de quartier et les kiosques, qui ne nécessitent pas des investissements lourds. Quant au taux de pénétration démographique des services bancaires, il s'est situé à 1 point de services pour 10.000 adultes, tout comme celui du secteur de la microfinance, affichant ainsi, tous les deux, une stabilité par rapport à 2018. Le taux de pénétration démographique le plus élevé a été observé au Mali, avec 139 points de

<sup>2</sup> La Déclaration de Maya est un ensemble d'engagements mesurables, adoptés par les membres de l'AFI en 2011 au Mexique, pour promouvoir l'inclusion financière et contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Elle vise la recherche de solutions appropriées pour aider les personnes non bancarisées, dont le nombre s'élève à 1,7 milliard au niveau mondial, à accéder aux services financiers.

services pour 10.000 adultes, suivi de la Côte d'Ivoire (115 points de services pour 10.000 adultes), du Sénégal (113 points de services pour 10.000 adultes), du Bénin (112 points de services pour 10.000 adultes) et du Burkina (110 points de services pour 10.000 adultes).

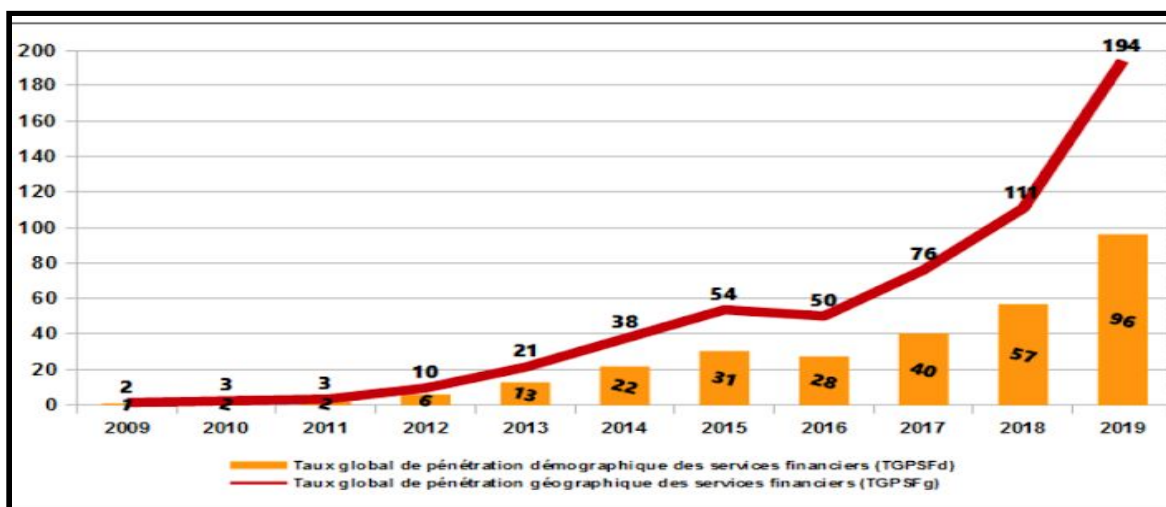
D'une année à l'autre, la progression la plus significative a été enregistrée au Mali (+83 points), suivi du Sénégal (+60 points), de la Côte d'Ivoire (+55 points) et du Burkina (+45 points). En revanche, une diminution a été observée au Niger (-5 points) et au Bénin (-3 points), du fait d'un repli enregistré au niveau des points de services de monnaie électronique.

## 2.2 – Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)

Le taux global de pénétration géographique des services financiers a également connu une augmentation, pour passer de 111 points de services sur 1.000 km<sup>2</sup> en 2018 à 194 points de services sur 1.000 km<sup>2</sup> en 2019 (cf graphique n°1). Tout comme au niveau du taux de pénétration démographique, cette performance s'explique par les évolutions enregistrées au niveau des réseaux de distribution des services de monnaie électronique.

L'analyse par pays fait ressortir une disparité géographique dans la disponibilité des points de services financiers. Le Bénin, avec 645 points de services sur 1.000 km<sup>2</sup> en 2019, enregistre le taux le plus élevé de l'Union. Il est suivi de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, dont la répartition géographique des points d'accès ressort respectivement à 574 et 546 points de services financiers sur 1.000 km<sup>2</sup>. La Guinée-Bissau, avec 6 points de services sur 1.000 km<sup>2</sup>, affiche une faible performance.

### **Graphique n°1 : Evolution des taux globaux de pénétration démographique et géographique des services financiers dans l'UEMOA**



Source : BCEAO.

Globalement, le processus de densification du réseau de distribution des services financiers s'est poursuivi dans la plupart des pays de l'UEMOA en 2019, notamment avec le déploiement des guichets des émetteurs de monnaie électronique. Il convient d'analyser les effets de cette hausse sur l'utilisation effective des services financiers par les populations.

## III – EVOLUTION DES INDICATEURS D'UTILISATION DES SERVICES FINANCIERS DANS LES PAYS DE L'UEMOA

Au-delà de l'accès, l'utilisation des services financiers est essentielle pour une inclusion financière aboutie. A cet égard, trois indicateurs sont retenus pour appréhender cette dimension dans l'Union. Il s'agit :

- du taux de bancarisation strict (TBS), qui mesure le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor ;

- du taux de bancarisation élargi (TBE), qui évalue le pourcentage de la population adulte titulaire de comptes dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor, auquel s'ajoute celui des détenteurs de comptes dans les institutions de microfinance ;
- du taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) ou taux d'inclusion financière, qui estime le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne, le Trésor et les institutions de microfinance, auquel s'ajoute celui des titulaires de comptes de monnaie électronique.

### 3.1 – Taux de bancarisation strict (TBS)

Dans l'UEMOA, le taux de bancarisation strict a progressé de 0,8 point de pourcentage, passant de 17,2% en 2018 à 18,0% en 2019 (cf. graphique n°2).

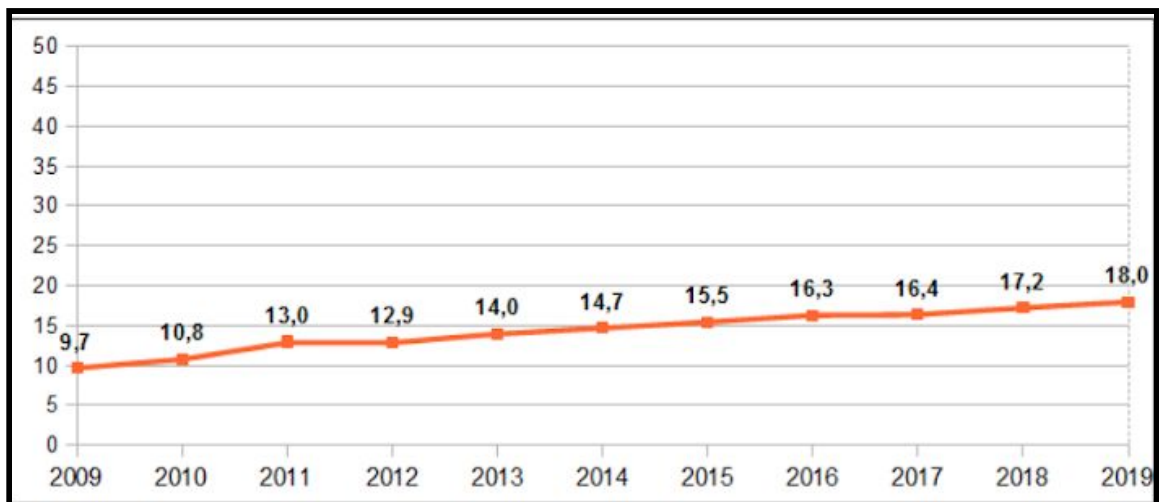
Le taux de bancarisation le plus élevé a été observé au Togo (25,1%), suivi du Bénin (24,8%), du Burkina (23,2%) et de la Guinée-Bissau (20,3%). Le Niger, en revanche, affiche un taux de bancarisation strict de 6,8%.

En termes de progression par pays, le taux de bancarisation strict a augmenté de 9,5 points de pourcentage en Guinée-Bissau. Suivent la Côte d'Ivoire avec +1,3 point de pourcentage et le Burkina avec +0,9 point de pourcentage.

La hausse du taux de bancarisation strict dans l'Union est essentiellement imputable à l'augmentation de 9,0% du nombre de particuliers titulaires de comptes auprès des banques, au cours de la période sous revue. En effet, le taux d'utilisation des services bancaires<sup>3</sup> est ressorti à 15,6% en 2019. Les caisses nationales d'épargne et les services financiers postaux contribuent modérément à l'inclusion financière des populations.

En dépit des efforts consentis pour renforcer l'utilisation des services bancaires, beaucoup de comptes sont restés inactifs en 2019, d'où la nécessité pour les banques d'adapter les services proposés aux besoins des populations. Les travaux en cours pour la révision du cadre réglementaire devraient favoriser la diversification de l'offre de services bancaires et contribuer à l'amélioration de la bancarisation dans l'Union.

**Graphique n°2 : Evolution des taux de bancarisation strict dans l'UEMOA (en %)**



Source : BCEAO.

<sup>3</sup> Le nombre de personnes physiques titulaires de comptes de dépôt ou de crédit dans les banques, rapporté à la population adulte.



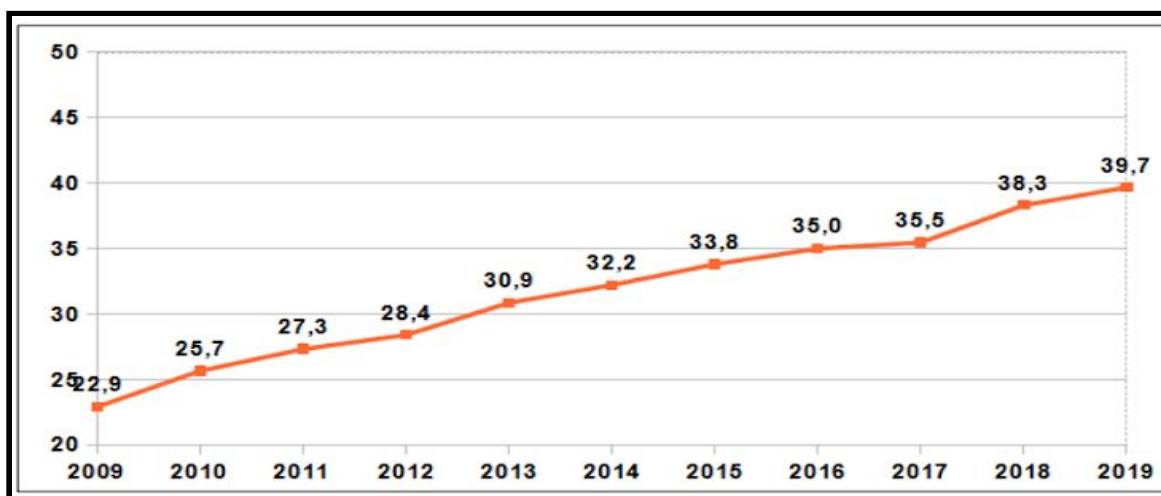
### 3.2 – Taux de bancarisation élargi (TBE)

Avec la prise en compte des utilisateurs des services de microfinance, le taux de bancarisation élargi de l'Union est ressorti à 39,7% en 2019 contre 38,3% en 2018, soit une hausse de 1,4 point de pourcentage (cf. *graphique n°3*). Elle est expliquée par la faible progression du taux d'utilisation des services de microfinance<sup>4</sup>, qui est ressorti à 21,7% en 2019 contre 21,1% en 2018.

Le taux le plus élevé a été enregistré au Togo (78,5%), suivi du Bénin (72,2%), du Sénégal (52,0%) et du Burkina (43,4%). Les performances enregistrées dans ces pays au niveau du secteur de la microfinance s'expliquent notamment par les politiques et les programmes de développement, qui ont été mis en place au cours des dernières années. Ces politiques ont permis aux populations, traditionnellement exclues du système bancaire, de bénéficier des services financiers. Le Niger, avec un TBE de 16,5% en 2019, apparaît comme le pays de l'Union ayant réalisé la plus faible performance en la matière.

Les évolutions les plus significatives sont observées en Guinée-Bissau (+9,5 pp<sup>5</sup>), au Togo (+5,2 pp), au Bénin (+2,2 pp) et en Côte d'Ivoire (+2,0 pp). Toutefois, ces performances sont relativement faibles, comparées aux évolutions observées au cours des dernières années. La restructuration du secteur de la finance décentralisée devrait davantage contribuer à la promotion d'une inclusion financière durable. A cet égard, les opportunités offertes par les nouvelles technologies devraient permettre d'élargir l'accès des populations aux services financiers, notamment celles vivant dans les zones rurales et censées être plus proches des institutions de microfinance.

**Graphique n°3 : Evolution des taux de bancarisation élargi dans l'UEMOA (en %)**



Source : BCEAO.

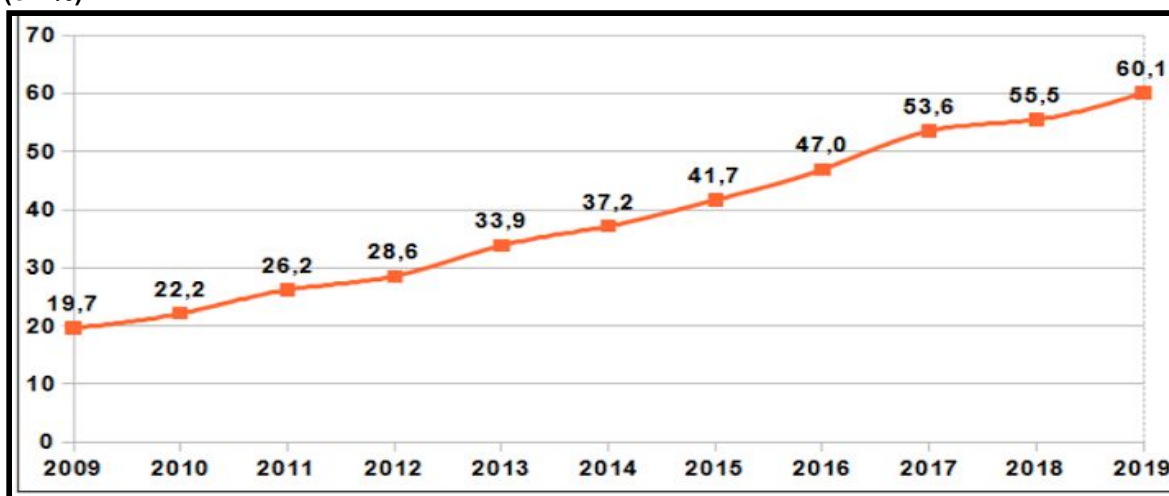
### 3.3 – Taux d'inclusion financière ou taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)

Le TGUSF (ou taux d'inclusion financière), s'est situé à 60,1% en 2019 contre 55,5% en 2018, soit une hausse de 4,6 points de pp. (cf. *graphique n°4*). Ce taux a été affiné, pour tenir compte du problème de multibancarité observé dans l'Union, dans l'attente de la mise en place d'un système d'identification unique des usagers des services financiers dans l'UEMOA. La multibancarité se manifeste par la détention, par une et même personne, de plusieurs comptes dans une ou plusieurs institutions financières. Les enquêtes sur la demande de services financiers, réalisées dans certains pays de l'Union depuis 2016, ont révélé l'ampleur de ce phénomène dans la région.

<sup>4</sup> Le nombre de personnes physiques titulaires de comptes de dépôt ou de crédit dans les SFD, rapporté à la population adulte.

<sup>5</sup> Point de pourcentage.

**Graphique n°4 : Evolution du taux global d'utilisation des services financiers dans l'UEMOA (en %)**



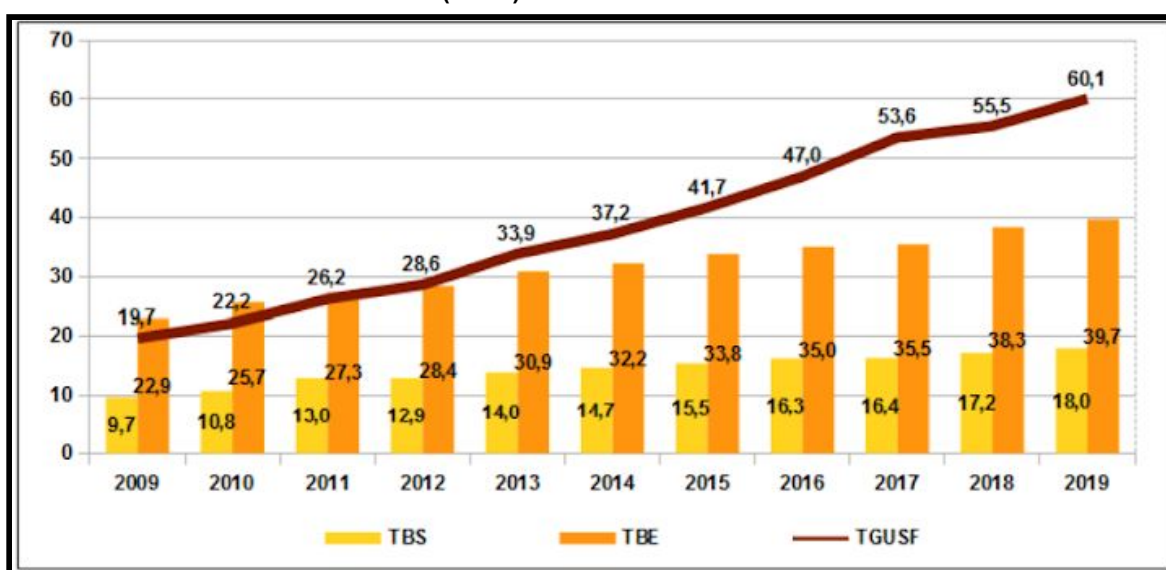
Source : BCEAO.

L'analyse du taux d'inclusion financière révèle que la monnaie électronique a contribué, de manière significative, à l'utilisation des services financiers dans l'Union. En effet, le taux d'utilisation des services de monnaie électronique a progressé de 5,4 points de pourcentage pour se situer à 39,6% en 2019.

Par pays, la Côte d'Ivoire enregistre le taux d'inclusion financière le plus élevé (77,9%), suivi du Bénin (77,8%), du Togo (72,3%), du Burkina (70,9%) et du Sénégal (70,0%). Le Niger, en revanche, affiche un taux d'inclusion financière de 17,5%.

En termes de progression, la plus significative a été relevée en Guinée-Bissau (+19,0 pp), en raison notamment des performances réalisées par les banques et les émetteurs de monnaie électronique, au niveau de ce marché nouveau qui reste à conquérir. Ce pays est suivi de la Côte d'Ivoire (+10,8 pp), du Mali (+4,7 pp) et du Bénin (+3,4 pp). L'évolution de l'utilisation des services financiers au cours de l'année 2019 s'explique par le renforcement des infrastructures de distribution, déployées dans l'Union par les fournisseurs de services financiers ainsi que les initiatives prises par les Etats membres et la BCEAO.

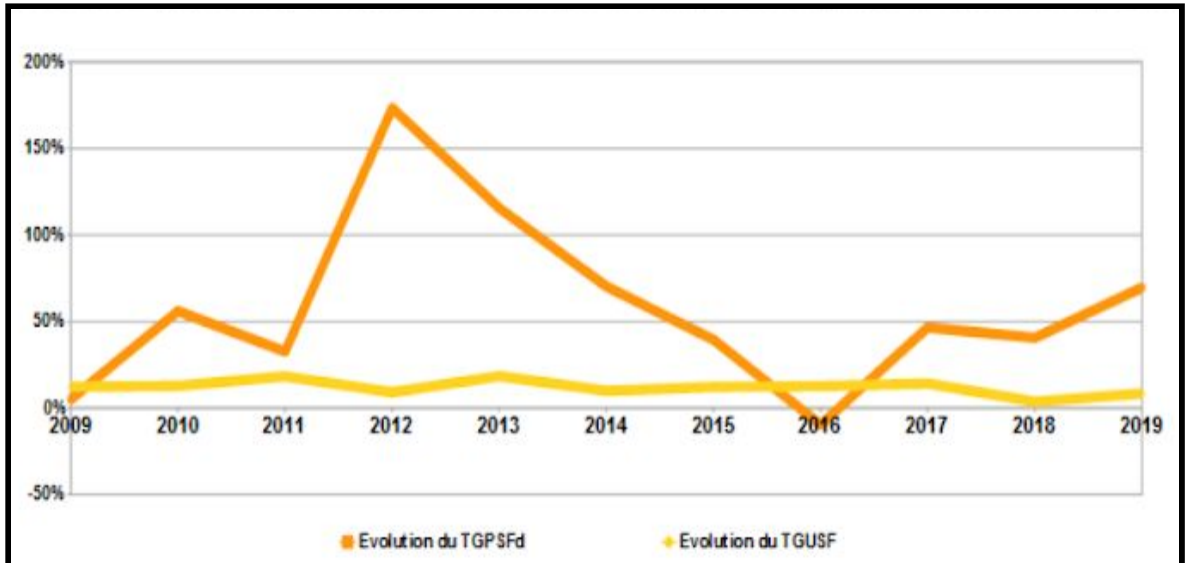
**Graphique n°5 : Evolution des taux de bancarisation et du taux global d'utilisation des services financiers dans l'UEMOA (en %)**



Source : BCEAO.

Toutefois, une analyse comparée de l'accroissement de l'accès aux services financiers et de l'utilisation de ces mêmes services laisse apparaître une évolution moins rapide du second par rapport au premier, avec un rythme de progression différent selon les secteurs (cf. graphique n°6). Ainsi, par exemple, au niveau des banques et des SFD, le rythme d'évolution des points de services financiers n'a pas été aussi rapide que celui des particuliers titulaires de comptes, contrairement aux établissements de monnaie électronique où il est plus significatif.

**Graphique n°6 : Evolution comparée de l'accroissement du taux global de pénétration démographique et du taux global d'utilisation des services financiers dans l'UEMOA (en %)**



Source : BCEAO.

#### IV – EVOLUTION DES COÛTS DES SERVICES FINANCIERS DANS L'UEMOA

Dans l'Union, deux indicateurs sont retenus pour apprécier "l'accessibilité-prix"<sup>6</sup> des services financiers et appréhender, en partie, la « qualité » de ces services. Il s'agit :

- du taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd), qui mesure la rémunération des dépôts des épargnants au niveau des banques et des SFD ;
- du taux d'intérêt nominal des crédits (TINc), qui renseigne sur les coûts supportés par les clients pour accéder aux crédits octroyés par les banques et les SFD.

En l'absence de statistiques homogènes sur les taux d'intérêt appliqués par les SFD, seuls ceux pratiqués par les banques ont été retenus dans cette analyse.

##### 4.1 – Taux d'intérêt des dépôts au niveau des banques (TINd)

Les taux d'intérêt nominaux appliqués par les banques sur les dépôts de la clientèle ont connu une baisse de 7 points de base, pour se situer à 5,34% en 2019 contre 5,41% en 2018 (cf. graphique n°7). Le taux d'intérêt nominal le plus élevé a été enregistré au Burkina (5,87%), suivi du Niger (5,82%), du Togo (5,57%), du Sénégal (5,39%) et du Bénin (5,35%). La Guinée-Bissau et la Côte d'Ivoire affichent, quant à eux, des taux moins attractifs, respectivement de 4,61% et 4,82%.

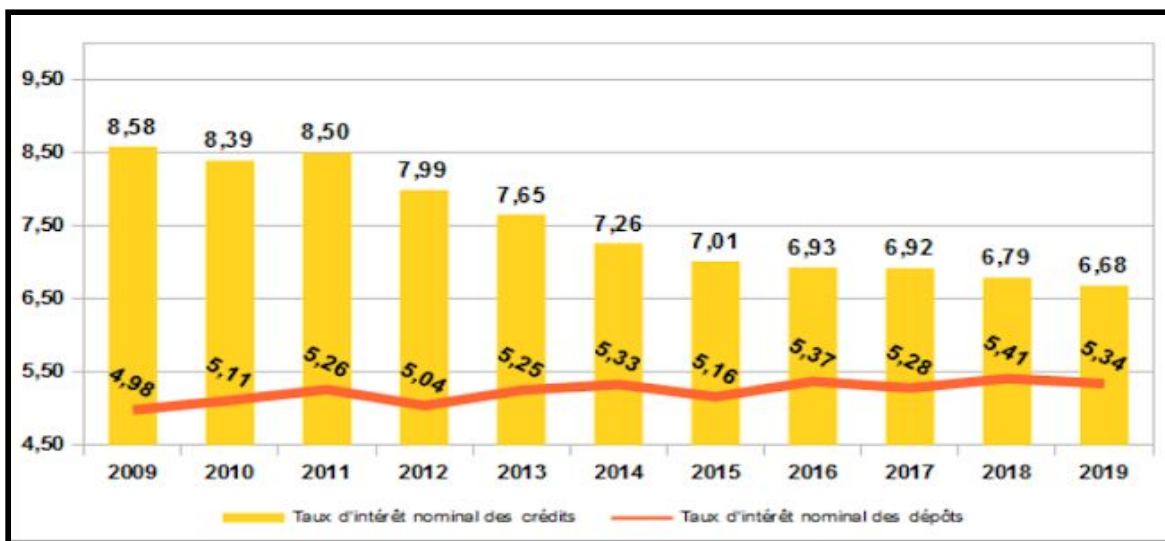
<sup>6</sup> L'accessibilité-prix permet d'appréhender, en partie, la qualité des services financiers offerts dans l'UEMOA. Cet indicateur sera utilisé, en attendant la disponibilité de données de nature qualitative à partir des résultats d'une enquête du côté de la demande.

#### 4.2 – Taux d'intérêt des crédits accordés par les banques à la clientèle (TINc)

Les taux d'intérêt appliqués sur les crédits accordés par les banques à la clientèle ont connu une baisse de 11 points de base, pour ressortir à 6,68% en 2019 contre 6,79% en 2018, suivant la même tendance baissière depuis 2012 (cf. graphique n°7).

Par pays, les crédits accordés par les banques à leur clientèle sont ressortis moins onéreux au Sénégal (5,81%), en Côte d'Ivoire (6,34%), au Burkina (7,27%) et au Bénin (7,31%). En revanche, ils se révèlent plus chers au Niger (9,39%) et en Guinée-Bissau (8,48%).

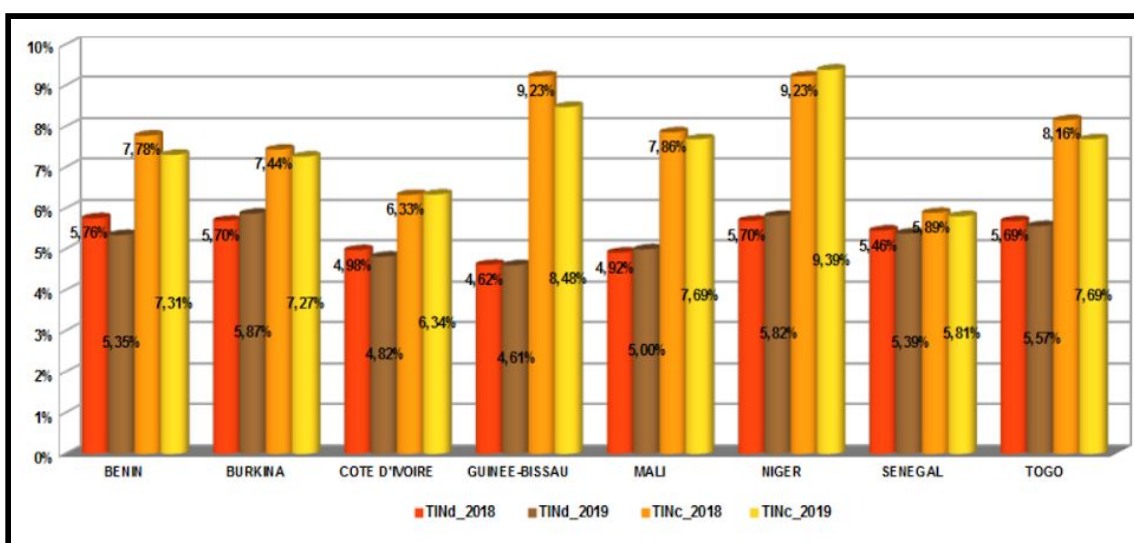
**Graphique n°7 : Evolution des taux d'intérêt nominaux au niveau des banques (en %)**



Source : BCEAO.

Globalement, les taux d'intérêt ont connu des évolutions favorables au niveau de l'Union (cf. graphique n°8). Les taux d'intérêt débiteurs des banques ont diminué dans tous les pays de l'UEMOA, au cours de la période sous revue, à l'exception de la Côte d'Ivoire (+1 point de base) et du Niger (+16 points de base). Les taux de rémunération des dépôts ont, quant à eux, connu une évolution plus contrastée. En effet, des augmentations ont été enregistrées au Burkina (+17 points de base), au Niger (+12 points de base) et au Mali (+8 points de base).

**Graphique n°8 : Taux d'intérêts nominaux au niveau des banques entre 2018 et 2019**



Source : BCEAO.

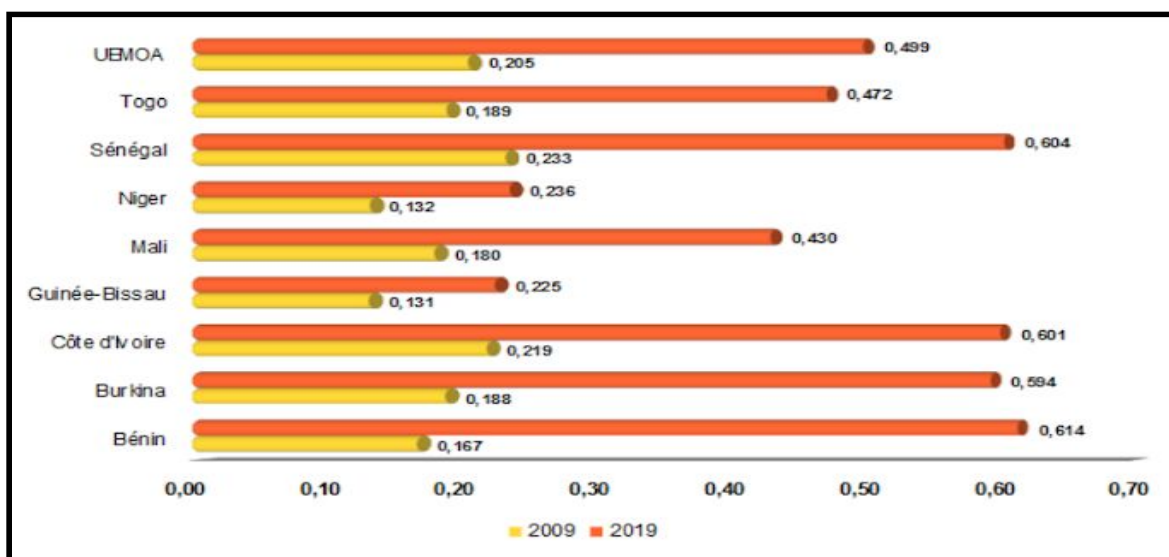
## V – EVOLUTION DU NIVEAU GLOBAL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA

Le niveau global de l'inclusion financière est appréhendé, dans toutes ses dimensions dans l'UEMOA, à partir d'un indice synthétique, calculé en tenant compte de l'ensemble des sept indicateurs. Il s'agit d'une valeur unique, comprise entre 0 et 1, qui traduit respectivement une situation d'exclusion totale et une inclusion financière aboutie. Il est obtenu, à partir d'une moyenne pondérée des différents indicateurs analysés plus haut.

Dans l'Union, cet indice est ressorti à 0,499 en 2019, correspondant à un niveau d'inclusion financière moyen (cf. graphique n°9). Par pays, le Bénin (0,614), le Sénégal (0,604), la Côte d'Ivoire (0,601) et le Burkina (0,594) enregistrent les niveaux d'inclusion financière les plus élevés. Ils sont suivis du Togo (0,472) et du Mali (0,430), qui affichent des niveaux d'inclusion financière moyens. La Guinée-Bissau et le Niger, avec respectivement des indices d'inclusion financière de 0,225 et 0,236, enregistrent des niveaux d'inclusion financière faibles.

Cette situation laisse entrevoir les efforts qui restent à déployer ainsi que les défis à relever pour réduire le nombre des populations de l'Union n'ayant pas encore accès aux services financiers.

**Graphique n°9 : Indice d'inclusion financière dans l'UEMOA en 2009 et 2019**



Source : BCEAO.

## VI - DÉFIS À RELEVER

Nonobstant les évolutions favorables à la promotion de l'inclusion financière, enregistrées dans l'UEMOA au cours de l'année 2019, des défis subsistent, notamment en matière de collecte et de traitement de données sur l'inclusion financière dans l'UEMOA. Dans ce registre, il peut être cité :

- la disponibilité de données du côté de la demande de services financiers et l'affinement des statistiques sur l'offre de services financiers, en vue d'améliorer la connaissance des marchés et d'approfondir l'inclusion financière des populations ;
- la disponibilité de données discriminées par genre, milieu de résidence, catégories socioprofessionnelles, pour renforcer le suivi de la situation de l'inclusion financière des populations exclues ;
- la modernisation de la collecte de données d'inclusion financière, par l'utilisation des nouvelles technologies et l'amélioration des délais de recueil des statistiques entrant dans le calcul des indicateurs de suivi, en vue d'améliorer la célérité et la disponibilité de l'information ;

- 
- l'obtention d'informations précises sur la répartition des points de services sur le territoire de l'Union pour faciliter la prise de décision en faveur du développement des points d'accès ;
  - la disponibilité de données permettant de calculer les indicateurs de suivi de l'inclusion financière de façon infra-annuelles, en vue de répondre aux besoins d'information des Autorités et des différentes parties prenantes impliquées dans la promotion de l'inclusion financière ;
  - le suivi des tarifs des services de monnaie électronique, en vue de disposer de données fiables, permettant la prise de décisions visant l'amélioration de l'accessibilité de l'offre.

Au-delà de la collecte et du traitement des données d'inclusion financière, d'autres défis sont à relever pour réduire l'exclusion financière dans l'UEMOA. Il s'agit :

- du renforcement de l'éducation financière des populations, qui est devenue plus qu'une nécessité, au regard de la complexité des services financiers et de l'utilisation de plus en plus accrue des nouvelles technologies dans la conception et la distribution des produits et services financiers ;
- de l'adaptation continue du cadre réglementaire, en vue de consolider les acquis et de prendre en compte les évolutions de l'écosystème.

## **CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

La situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA s'est globalement améliorée au cours de l'année 2019. Les performances réalisées traduisent l'efficacité des actions mises en œuvre par les différentes parties prenantes pour créer les conditions favorables à l'accès des populations aux services financiers, notamment de proximité.

Cependant, des efforts devraient encore être déployés par les Etats et la BCEAO, afin d'améliorer l'inclusion financière dans l'UEMOA.

A ce titre, les actions au niveau des Etats devraient porter sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'inclusion financière et de programmes d'éducation financière. Des réformes structurelles et des mesures favorables à l'inclusion financière devraient également être menées, notamment à travers la digitalisation des paiements publics et la participation active aux travaux de collecte de données d'inclusion financière.

Au niveau de la Banque Centrale, ces actions devraient concerner la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA, à travers :

- le lancement des études de référence sur la demande et l'offre de services financiers dans l'UEMOA. Ces études visent à améliorer la connaissance des marchés et à promouvoir l'inclusion financière. Elles permettront de mener des réflexions approfondies sur les besoins des consommateurs et d'établir une situation de référence de l'inclusion financière dans l'ensemble des pays de l'Union, sur la base des données collectées du côté de la demande ;
  - la conduite de l'étude relative à l'état des lieux des besoins des micro-entreprises et des populations mal desservies, notamment les jeunes, les femmes et petits producteurs, en produits financiers innovants. La réalisation de cette étude devrait permettre d'aboutir à des propositions visant le développement d'une offre de services financiers de proximité, accessibles aux populations exclues ;
  - le lancement des travaux visant la mise en place d'un système d'identification unique des usagers des services financiers dans l'UEMOA. Ce système vise notamment à constituer une base de données d'identification centralisée et fiable de l'ensemble des usagers des services financiers et à renforcer la traçabilité de leurs opérations ;
-

- 
- la poursuite des réflexions pour la mise en place d'un système de collecte automatisé, de suivi des données d'inclusion financière et de géolocalisation des points de services financiers, en vue de moderniser la collecte de données et de réduire l'asymétrie d'information sur la disponibilité des services financiers et d'assurer un meilleur maillage de l'UEMOA ;
  - le déploiement du programme régional d'éducation financière dans l'UEMOA, qui devrait permettre aux usagers des services financiers d'acquérir les compétences requises pour une utilisation efficiente des services financiers, notamment ceux basés sur les nouvelles technologies, et de les prémunir contre les différents risques y afférents ;
  - l'encadrement de la tarification des services financiers, afin de rendre plus accessibles certains produits, tels que le paiement des factures et le paiement marchand ;
  - l'élaboration d'un guide pour la digitalisation des paiements des Etats membres de l'UEMOA, en vue de les accompagner dans cette démarche ;
  - l'élaboration d'un guide pour la digitalisation des opérations des systèmes financiers décentralisés, afin de leur permettre de renforcer leur rôle de finance de proximité et d'étendre leur portée aux populations mal desservies ;
  - la poursuite de la mise en œuvre du projet d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UEMOA. Il s'agira principalement de :
    - la finalisation de la procédure d'acquisition de la solution d'interopérabilité ;
    - la définition du cadre réglementaire relatif au fonctionnement de l'interopérabilité ;
    - l'opérationnalisation de la plateforme interopérable.

Par ailleurs, l'émergence des technologies financières, notée dans l'UEMOA, constitue une opportunité pour l'accès des populations et des PME aux services financiers. Grâce à leur capacité d'innovation, les Fintech pourraient contribuer à l'inclusion financière, avec le développement des services de paiement et de financement. A cet égard, des actions sont prévues par l'Institut d'émission pour favoriser (i) la connaissance et le suivi des Fintech, (ii) la réglementation et la supervision de ces entités ainsi que (iii) le renforcement des capacités et la veille technologique.

Enfin, les travaux visant la révision de la loi portant réglementation des systèmes financiers décentralisés, ainsi que de celle portant réglementation bancaire dans l'UEMOA, devraient être poursuivis. La réforme de la loi de microfinance devrait permettre de consolider les acquis du secteur de la finance décentralisée et de contribuer à sa restructuration. La révision de la loi bancaire constitue, quant à elle, une conséquence des réformes réglementaires et opérationnelles entreprises depuis près d'une décennie au sein de l'Institut d'émission, en vue du renforcement de la solidité et de la résilience du secteur bancaire régional, au regard des standards internationaux en la matière. Elle constitue également une opportunité pour prendre en compte, dans la réglementation, les évolutions induites par les nouvelles technologies à fort impact sur l'inclusion financière et le financement des économies.



## **ANNEXES**

---



## Evolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'UEMOA de 2009 à 2019

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bénin	2	2	2	22	41	45	50	55	69	115	112
Burkina	1	1	1	4	4	14	18	14	43	65	110
Côte d'Ivoire	1	1	2	4	8	16	23	25	35	60	115
Guinée-Bissau	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2
Mali	1	2	3	4	6	21	38	45	47	56	139
Niger	0	0	1	5	18	27	37	24	22	26	21
Sénégal	2	5	4	6	20	32	41	23	46	53	113
Togo	2	2	2	2	3	4	8	11	35	33	37
<b>UEMOA</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>22</b>	<b>31</b>	<b>28</b>	<b>40</b>	<b>57</b>	<b>96</b>

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bénin	7	9	9	101	192	218	250	285	371	645	645
Burkina	3	3	4	14	13	48	65	52	164	256	449
Côte d'Ivoire	2	3	7	17	35	67	102	115	168	293	574
Guinée-Bissau	1	1	1	2	2	4	4	4	5	5	6
Mali	1	1	2	3	4	16	30	36	39	47	121
Niger	0	0	1	4	13	20	27	18	17	22	18
Sénégal	5	17	15	25	79	131	175	101	206	250	546
Togo	12	12	13	15	23	29	59	81	265	259	300
<b>UEMOA</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>21</b>	<b>37</b>	<b>54</b>	<b>50</b>	<b>76</b>	<b>111</b>	<b>194</b>

<b>Tableau n°3 : Taux de bancarisation strict (TBS) en %</b>											
<b>Année</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Bénin</b>	19,6	21,6	22,6	23,2	25,4	26,3	26,4	26,7	20,9	23,8	24,8
<b>Burkina</b>	10,9	13,0	12,8	14,7	15,4	16,9	19,8	21,0	21,0	22,3	23,2
<b>Côte d'Ivoire</b>	9,2	11,5	19,5	16,5	16,5	15,6	15,8	17,2	17,2	17,8	19,1
<b>Guinée-Bissau</b>	3,5	3,8	3,7	4,6	5,8	6,9	8,6	10,7	10,4	10,8	20,3
<b>Mali</b>	7,6	8,1	8,5	9,0	9,5	9,5	10,6	11,1	12,6	13,4	14,2
<b>Niger</b>	1,9	1,8	2,2	2,8	3,4	4,4	5,5	5,8	5,6	6,8	6,8
<b>Sénégal</b>	8,9	10,6	11,8	13,0	15,9	18,3	17,0	17,7	19,6	19,0	19,0
<b>Togo</b>	20,8	17,1	17,3	17,2	18,6	20,4	21,0	21,4	24,3	24,7	25,1
<b>UEMOA</b>	<b>9,7</b>	<b>10,8</b>	<b>13,0</b>	<b>12,9</b>	<b>14,0</b>	<b>14,7</b>	<b>15,5</b>	<b>16,3</b>	<b>16,4</b>	<b>17,2</b>	<b>18,0</b>

<b>Tableau n°4 : Taux de bancarisation élargi (TBE) en %</b>											
<b>Année</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Bénin</b>	47,3	52,9	52,3	50,0	62,2	64,6	65,1	63,2	63,2	70,0	72,2
<b>Burkina</b>	25,1	27,4	27,0	30,7	32,0	34,1	37,9	39,1	39,9	43,3	43,4
<b>Côte d'Ivoire</b>	17,5	21,7	27,0	24,1	22,3	21,6	23,0	25,1	25,5	28,8	30,8
<b>Guinée-Bissau</b>	4,5	4,8	4,8	5,8	6,8	8,0	9,8	11,8	11,5	11,8	21,3
<b>Mali</b>	20,6	21,7	21,9	22,3	22,8	21,7	23,2	23,9	25,6	26,7	26,7
<b>Niger</b>	7,4	7,9	7,8	11,0	12,6	14,1	16,7	16,8	15,8	15,3	16,5
<b>Sénégal</b>	26,6	31,0	33,8	36,5	40,8	45,1	43,4	45,8	47,9	51,5	52,0
<b>Togo</b>	41,2	41,9	45,5	50,2	61,1	65,2	68,1	70,8	68,6	73,3	78,5
<b>UEMOA</b>	<b>22,9</b>	<b>25,7</b>	<b>27,3</b>	<b>28,4</b>	<b>30,9</b>	<b>32,2</b>	<b>33,8</b>	<b>35,0</b>	<b>35,5</b>	<b>38,3</b>	<b>39,7</b>

<b>Tableau n°5 : Taux global d'utilisation des services financiers, corrigé de la multibancarité (TGUSF) en %</b>											
<b>Année</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Bénin</b>	40,6	45,4	44,9	44,7	53,5	57,7	62,0	69,0	71,7	74,5	77,8
<b>Burkina</b>	21,7	23,7	24,1	27,8	35,1	32,0	41,1	45,7	67,8	69,3	70,9
<b>Côte d'Ivoire</b>	15,0	18,6	32,3	33,4	38,9	39,2	41,6	49,9	61,3	67,1	77,9
<b>Guinée-Bissau</b>	3,8	4,1	4,1	4,9	5,9	8,1	10,3	12,6	13,8	19,8	38,7
<b>Mali</b>	17,7	19,2	20,5	21,9	24,0	32,1	37,4	38,7	37,8	37,9	42,6
<b>Niger</b>	6,3	6,8	7,4	10,2	11,9	14,5	17,1	17,1	16,3	15,6	17,5
<b>Sénégal</b>	22,8	26,9	30,2	35,1	40,1	50,3	52,4	61,9	65,9	67,0	70,0
<b>Togo</b>	35,0	35,7	38,7	42,7	53,0	57,7	66,2	72,5	72,2	72,2	72,3
<b>UEMOA</b>	<b>19,7</b>	<b>22,2</b>	<b>26,2</b>	<b>28,6</b>	<b>33,9</b>	<b>37,2</b>	<b>41,7</b>	<b>47,0</b>	<b>53,6</b>	<b>55,5</b>	<b>60,1</b>

<b>Tableau n°6 : Taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd) – banques (en %)</b>											
<b>Année</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Bénin</b>	4,93	5,00	6,16	5,68	6,07	6,17	5,98	5,78	5,85	5,76	5,35
<b>Burkina</b>	5,41	5,58	5,87	4,62	4,82	5,17	4,70	5,40	5,67	5,70	5,87
<b>Côte d'Ivoire</b>	5,23	5,22	5,31	5,25	5,21	5,15	5,01	5,08	4,98	4,98	4,82
<b>Guinée-Bissau</b>	3,76	3,71	4,10	4,53	4,71	4,64	4,54	4,24	4,07	4,42	4,61
<b>Mali</b>	4,84	4,86	4,84	4,69	4,91	4,93	4,82	4,82	4,92	4,92	5,00
<b>Niger</b>	5,23	5,07	5,17	5,31	5,57	5,55	5,22	5,98	5,70	5,70	5,82
<b>Sénégal</b>	5,00	5,02	5,18	5,08	5,60	5,51	5,58	5,38	5,13	5,46	5,39
<b>Togo</b>	4,61	4,55	4,89	5,04	5,15	5,28	5,35	5,56	5,40	5,68	5,57
<b>UEMOA</b>	<b>4,98</b>	<b>5,11</b>	<b>5,26</b>	<b>5,04</b>	<b>5,25</b>	<b>5,33</b>	<b>5,16</b>	<b>5,37</b>	<b>5,28</b>	<b>5,41</b>	<b>5,34</b>

<b>Tableau n°7 : Taux d'intérêt nominal des crédits (TINc) – banques (en %)</b>											
<b>Année</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Bénin</b>	11,27	11,40	9,18	8,81	8,74	8,16	7,93	8,09	7,88	7,78	7,31
<b>Burkina</b>	9,61	9,44	9,43	9,44	8,75	8,17	7,98	7,54	7,21	7,44	7,27
<b>Côte d'Ivoire</b>	7,84	7,72	7,91	7,60	7,07	6,44	6,13	6,17	6,42	6,33	6,34
<b>Guinée-Bissau</b>	10,86	10,67	10,86	9,82	9,38	9,32	9,23	9,12	9,35	9,23	8,48
<b>Mali</b>	9,65	9,35	9,26	9,13	8,90	8,77	8,73	8,34	7,99	7,86	7,69
<b>Niger</b>	11,66	11,19	11,22	10,77	9,66	10,25	10,32	9,89	9,69	9,23	9,39
<b>Sénégal</b>	7,44	7,02	6,61	6,22	6,06	6,00	5,88	5,67	5,98	5,89	5,81
<b>Togo</b>	9,97	9,65	9,54	9,42	9,07	8,79	8,29	8,31	8,10	8,16	7,69
<b>UEMOA</b>	<b>8,58</b>	<b>8,39</b>	<b>8,50</b>	<b>7,99</b>	<b>7,65</b>	<b>7,26</b>	<b>7,01</b>	<b>6,93</b>	<b>6,92</b>	<b>6,79</b>	<b>6,68</b>

<b>Tableau n°8 : Indice synthétique d'inclusion financière (IIF) (<math>0 \leq \text{IIF} \leq 1</math>)</b>											
<b>Année</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Bénin</b>	0,167	0,170	0,226	0,297	0,387	0,422	0,451	0,479	0,563	0,606	0,614
<b>Burkina</b>	0,188	0,195	0,198	0,198	0,220	0,261	0,283	0,289	0,425	0,525	0,594
<b>Côte d'Ivoire</b>	0,219	0,225	0,235	0,248	0,276	0,312	0,346	0,362	0,411	0,520	0,601
<b>Guinée-Bissau</b>	0,133	0,137	0,137	0,164	0,176	0,180	0,183	0,185	0,179	0,193	0,225
<b>Mali</b>	0,180	0,188	0,194	0,197	0,210	0,254	0,303	0,330	0,343	0,372	0,430
<b>Niger</b>	0,129	0,139	0,141	0,160	0,214	0,226	0,254	0,233	0,228	0,247	0,236
<b>Sénégal</b>	0,233	0,253	0,264	0,281	0,334	0,388	0,430	0,375	0,459	0,500	0,604
<b>Togo</b>	0,189	0,196	0,204	0,211	0,233	0,248	0,282	0,302	0,433	0,433	0,472
<b>UEMOA</b>	<b>0,205</b>	<b>0,213</b>	<b>0,217</b>	<b>0,235</b>	<b>0,264</b>	<b>0,299</b>	<b>0,332</b>	<b>0,332</b>	<b>0,380</b>	<b>0,441</b>	<b>0,499</b>

ACHEVÉ D'IMPRIMER EN OCTOBRE 2020  
IMPRIMERIE BCEAO





**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga  
BP 3108 - Dakar - Sénégal  
[www.bceao.int](http://www.bceao.int)